



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 6 avril 2021, 19h00**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23 (sauf les points : 1 : 26 présents, 2 et 11 : 27
présents, 3, 4, 5 et 6 : 28 présents)

Nombre de membres ayant pris part au vote : 29 (sauf les points : 1 : 26 votants, 2 et 11 : 27 votants, 3, 4,
5 et 6 : 28 votants)

L'an deux mille vingt et un, le six avril à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2021, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Levant, sise chemin de Collex à Ferney-Voltaire (01210), en raison du contexte épidémiologique de Covid-19 afin de permettre une distanciation physique des conseillers municipaux, sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire. La convocation a été affichée le 31 mars 2021.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, PHILIPPS Pierre-Marie, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, ALLIOD Christian, RADJABALY Naïma, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, MERIAUX Laurence, CARR-SARDI Nadia, GRATTAROLY Stéphane, CHARVE Jean-Druon, GUIDERDONI Jean-Louis, CLAVEL Matthieu, de BENGY Loïde, VINE-SPINELLI Rémi, MAILLOT Mylène, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian.

Pouvoirs : Mme BROUTIN Fleur	à	M. LY Chun-Jy
Mme HARS Chantal	à	Mme MERIAUX Laurence
Mme MITIS Catherine	à	Mme de BENGY Loïde
Mme CAMPAGNE Laurence	à	M. GRATTAROLY Stéphane
M. BABALEY Balaky-Yem Phoramy	à	M. CHARVE Jean-Druon
M. BEN MBAREK Ahmed	à	M. RAPHOZ Daniel

Secrétaire de séance : M. GRATTAROLY Stéphane

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 6 avril 2021 ont été affichés le 13 avril 2021.



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/03/2021.
3. Vote des taux d'imposition communaux 2021.
4. Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
5. Modification du coefficient de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.
6. Garantie financière sollicitée par Dynacité pour la construction de vingt-huit logements, sis Quartier de la Planche Brulée à Ferney-Voltaire (contrat de prêt n° 114755) et convention de réservation de logements.
7. Garantie financière sollicitée par Dynacité pour l'acquisition en VEFA de vingt-huit logements, sis Quartier de la Planche Brulée à Ferney-Voltaire (contrats de prêts n° 112607 et 114937) et convention de réservation de logements.
8. Vote des subventions aux associations pour l'année 2021.
9. Convention de subventionnement et de mise à disposition en faveur de la compagnie « Il était une fois une marionnette ».
10. Proposition de dénomination de rue, sise au lieudit La Fin.
11. Projet de rétrocession par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble « Inside » au profit de la ville de Ferney-Voltaire des parcelles cadastrées AM 702-704-706 et 708.
12. Projet de rétrocession par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble « Confidence » au profit de la ville de Ferney-Voltaire des parcelles cadastrées AM 686-688-690 et 691.
13. Avenants aux marchés de travaux : réhabilitation et extension de l'Atelier Lambert (en cours de préparation).
14. Commission consultative et citoyenne pour le pacte de transition – écologique social et démocratique : constitution du collège des associations et du collège paritaire des habitants.
15. Modification du tableau des emplois de la commune.
16. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en mars 2021 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).



RESUME DES DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (Mme BROUTIN Fleur à M. LY Chun-Jy, Mme HARS Chantal à Mme MERIAUX Laurence, Mme MITIS Catherine à Mme de BENGY Loïde, Mme CAMPAGNE Laurence à M. GRATTAROLY Stéphane, M. BABALEY Balaky-Yem Phoramy à M. CHARVE Jean-Druon et M. BEN MBAREK Ahmed à M. RAPHOZ Daniel), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. GRATTAROLY Stéphane est désigné par 25 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) pour remplir cette fonction.

Arrivée de FLORES Marie.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/03/2021.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 mars 2021 est adopté par 26 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian).

Arrivée de MANNI Myriam

3. Vote des taux d'imposition communaux 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote par 27 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) les taux d'imposition en 2021, suivants :

- Foncier bâti (FB) 28,43 % ;
- Foncier non bâti (FNB) 54,58 %.

4. Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) le relèvement à 60% de la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Il dit par 27 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) que cette mesure s'appliquera à compter de 2022 conformément à l'article 1639 A bis du Code général des impôts.

5. Modification du coefficient de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le relèvement du coefficient de la taxe communale sur la consommation d'électricité à 8,5. Il dit par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) que cette mesure s'appliquera à compter de 2022 conformément à l'article 1639 A bis du Code général des impôts.



6. Garantie financière sollicitée par Dynacité pour la construction de vingt-huit logements, sis Quartier de la Planche Brulée à Ferney-Voltaire (contrat de prêt n° 114755) et convention de réservation de logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde par 24 voix pour et 4 abstentions (LANDREAU Christian, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas et KASTLER Jean-Loup) sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 472 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°114755 constitué en cinq lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le conseil municipal accorde par 24 voix pour et 4 abstentions (LANDREAU Christian, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas et KASTLER Jean-Loup) la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage par 24 voix pour et 4 abstentions (LANDREAU Christian, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas et KASTLER Jean-Loup) pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. Il approuve la convention ayant pour objet de fixer les conditions du droit de réservation octroyé à la commune de Ferney-Voltaire en contrepartie de sa garantie financière pour tout ou partie des emprunts contractés par Dynacité.

Arrivée de LACOMBE Dorian

7. Garantie financière sollicitée par Dynacité pour l'acquisition en VEFA de vingt-huit logements, sis Quartier de la Planche Brulée à Ferney-Voltaire (contrats de prêts n° 112607 et 114937) et convention de réservation de logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde par 25 voix pour et 4 abstentions (LANDREAU Christian, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas et KASTLER Jean-Loup) sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 3 922 300,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°112607 constitué en quatre lignes du prêt et du contrat n°114937 constitué en cinq lignes du prêt.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Le conseil municipal accorde par 25 voix pour et 4 abstentions (LANDREAU Christian, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas et KASTLER Jean-Loup) la garantie de la collectivité pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.



Le conseil municipal s'engage par 25 voix pour et 4 abstentions (LANDREAU Christian, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas et KASTLER Jean-Loup) pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. Il approuve la convention de réservation de logements ayant pour objet de fixer les conditions du droit de réservation octroyé à la commune de Ferney-Voltaire en contrepartie de sa garantie financière pour tout ou partie des emprunts contractés par Dynacité.

8. Vote des subventions aux associations pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) l'attribution des subventions aux associations telles que figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

9. Convention de subventionnement et de mise à disposition en faveur de la compagnie « Il était une fois une marionnette ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le projet de convention de subventionnement et de mise à disposition de locaux entre la Ville de Ferney-Voltaire et la Compagnie « Il était une fois une marionnette ». Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à entreprendre les démarches nécessaires à la conclusion de ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

10. Proposition de dénomination de rue, sise au lieudit La Fin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le nom de Choiseul pour cette nouvelle rue.

de BENGY Loïde sort de la salle

11. Projet de rétrocession par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble « INSIDE » au profit de la ville de Ferney-Voltaire des parcelles cadastrées AM 702-704-706 et 708.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 26 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) la rétrocession à titre gratuit des parcelles cadastrées AM n°702-704-706 et 708, au bénéfice de la ville de Ferney-Voltaire. Il autorise par 26 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer l'acte correspondant et tout document s'y rapportant. Il prend en charge les frais notariés et taxes inhérentes au document.

de BENGY Loïde revient à la salle

12. Projet de rétrocession par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble « CONFIDENCE » au profit de la ville de Ferney-Voltaire des parcelles cadastrées AM 686-688-690 et 691.

t'KINT de ROODENBEKE Etienne ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 27 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) la rétrocession à titre gratuit des parcelles cadastrées AM n°686-688-690 et 691, au



bénéfice de de la ville de Ferney-Voltaire. Il autorise par 27 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer l'acte correspondant et tout document s'y rapportant. Il prend en charge les frais notariés et taxes inhérentes au document.

13. Avenants aux marchés de travaux : réhabilitation et extension de l'Atelier Lambert (en cours de préparation).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 28 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) les propositions d'avenants :

- n° 04 du lot 04 – Menuiseries intérieures / extérieures bois,
- n° 04 du lot 07 – Serrurerie – Charpente Métallique,
- n° 04 du lot 09 – Chauffage – ventilation – plomberie -sanitaires.

Il autorise par 28 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

14. Commission consultative et citoyenne pour le pacte de transition – écologique social et démocratique : constitution du collège des associations et du collège paritaire des habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la désignation de l'ensemble des associations ayant candidaté.

Il prend acte de la désignation des membres du Collège des Habitants proposés par la commission Mobilité, transfrontalier, intercommunalité et grands projets, comme suit :

- Collège paritaire des habitants homme/ classe d'âge 26-60 ans : Vincent MILLOT,
- Collège paritaire des habitants femme/ classe d'âge 26-60 ans : Mélina GAUDIN,
- Collège paritaire des habitants homme/ classe d'âge > 60 ans : Peter LOOSLI,
- Constitution du collège paritaire des habitants femme/ classe d'âge > 60 ans : Marie-José BOFILL.

15. Modification du tableau des emplois de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble des modifications du tableau des emplois de la commune. Il autorise à l'unanimité le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

DECISIONS DU MAIRE DU MOIS DE MARS 2021

prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

**Décision municipale n°004 – 2021
du 1^{er} mars 2021**

Considérant la volonté de la commune de signer un avenant n°1 au contrat de service GEODP pour le logiciel de gestion d'occupation du domaine public. Considérant l'offre de la société ILTR, 35 rue du Château d'Orgemont, 49000 ANGERS. La commune de Ferney-Voltaire accepte de signer l'avenant n°1 au contrat susmentionné et proposé par la société ILTR. Les conditions financières sont les suivantes :

- Paiement en ligne = 240,00 €. H.T. par an,
- Paiement CB = 348,00 €. H.T. par an.

L'avenant n° 1 prend effet le 1^{er} janvier 2021. A la fin de cette première période, soit à compter du 1^{er} janvier 2022, le contrat est reconduit tacitement, au maximum trois fois, sauf préavis notifié par l'une ou l'autre des parties un mois avant l'échéance par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Décision municipale n°005 – 2021
du 1^{er} mars 2021**

Considérant que la Ville dispose d'un appartement de type T2, situé au 2^{ème} étage dans le bâtiment de l'Hôtel de Police, 37, Grand' Rue à Ferney-Voltaire (01210), d'une surface habitable de 55 m² environ. Considérant la valeur locative réelle appliquée dans le parc social dont une moyenne a été entérinée par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2015. Considérant la demande de Madame Olivera TRIKIC, agent communal au service Patrimoine et Entretien. La commune de Ferney-Voltaire loue à Madame Olivera TRIKIC, un appartement de type T2, situé au 2^{ème} étage dans le bâtiment de l'Hôtel de Police, 37, Grand' Rue à Ferney-Voltaire (01210), d'une surface habitable de 55 m² environ. Il est composé d'une cuisine, d'un salon, d'une chambre, d'une salle de bains et d'un WC. Le présent contrat de location est conclu avec la locataire à compter du 1^{er} mars 2021 pour une durée d'un mois et pourra être éventuellement renouvelé par tacite reconduction. Le contrat de location est consenti et accepté aux conditions suivantes :

- Redevance principale mensuelle d'un montant de 330,00 € (TROIS CENT TRENTE).
- La redevance est payable d'avance et en totalité le premier de chaque mois.

En cas de renouvellement du contrat, le montant de la redevance sera réévalué en tenant compte du dernier indice de référence des loyers publié à la date de sa signature.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 13 avril 2021.



Le Maire
Daniel RAPHOZ

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.

